



## CONTRAT

Nous avons le plaisir de vous confirmer la réservation du chalet « Les Genêts » aux Rasses.

Nous vous remettons ci-joint les tarifs de location et vous remercions de tenir compte du fait que certaines charges (chauffage, eau, électricité, parures de lit, taxes de séjour, etc.) ne sont pas comprises dans le prix de location. Une facture finale vous sera adressée à la fin de votre séjour.

Par ailleurs, nous vous remettons un règlement de maison, qui fait partie intégrante de la présente lettre de confirmation, et vous rendons attentifs au fait que le chalet est en bois centenaire. Nous vous remercions en conséquence de bien vouloir respecter les instructions et recommandations contre le feu.

Nous nous permettons en outre de vous préciser les éléments suivants :

- Le nombre maximum de personnes autorisées à dormir au chalet est réglementé à 29.
- **Afin de lutter contre l'invasion de certains insectes indésirables. (punaises de lit, puces etc...), il n'est plus possible d'amener ses propres draps de lit ou son sac de couchage.**
- Pour chaque lit, un oreiller et un duvet sont à votre disposition. **Il est impératif, pour votre hygiène et celle des suivants, de faire votre lit, avec les draps qui vous seront remis au début de votre séjour.**
- La disposition de chaque pièce doit être respectée. **Les lits ne doivent en aucun cas être déplacés** (Toute remise en état des lieux, vous sera facturée).
- **Les produits d'entretien, savon, poudre à laver la vaisselle, papier de toilette etc. ne sont pas fournis (excepté la poudre pour le lave-vaisselle).**
- Une machine à café Nespresso (système de capsules) est à votre disposition.
- Nous vous rendons attentifs au fait que **des sacs poubelle officiels doivent être utilisés** (3,80 pour 60 litres). Vous trouverez les sacs sur place au chalet et nous vous remercions de nous indiquer la quantité dont vous avez eu besoin.

- **Le chalet doit être remis en ordre et nettoyé avant chaque départ.**  
Il est cependant possible de s'adresser à l'avance à Madame Guignard afin qu'elle puisse organiser le service de nettoyage. Dans ce cas-là, le chalet devra être prêt à être nettoyé. Les parures de lit devront être enlevées et mises à laver - Toutes les poubelles vidées - Les jeux (y compris la table de ping-pong) et livres mis à disposition devront être triés et rangés - Après nettoyage des tables du réfectoire, les chaises seront disposées sur celles-ci - Dans la cuisine, tous les ustensiles seront rangés, les frigos vidés et après nettoyage de la table, les chaises seront disposées sur celle-ci.
- **Toute résiliation d'un contrat déjà signé, entraîne le paiement partiel, voir complet du forfait de location, équivalent à :**  
  
Plus de 90 jours, avant la période de location : 20% du forfait de location  
Moins de 90 jours, avant la période de location : 50% du forfait de location  
Moins de 30 jours, avant la période de location : 100% du forfait de location
- **Afin d'organiser votre entrée dans le chalet, nous vous prions de bien vouloir contacter notre concierge, (Madame Guignard Nathalie au +41.78.723.99.74, entre 8h. et 12. h. ou le soir, dès 18 h.) au moins quatre jours à l'avance, pour lui indiquer votre heure d'arrivée et lui communiquer le nombre de personnes qui dormiront au chalet.**
- **Nous vous remercions enfin de bien vouloir nous retourner un exemplaire de la présente dûment signée.**

Dans cette attente, nous vous souhaitons d'ores et déjà un agréable séjour aux Rasses et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

#### ASSOCIATION VACANCES-JEUNESSE

Nom, prénom et adresse.....

Dates durée du séjour :.....

Lu et approuvé le.....

Signature :.....

**MERCI DE RETOURNER UN EXEMPLAIRE A L'ADRESSE CI-DESSOUS OU PAR E-MAIL**

Annexes : règlement et tarifs sur le site internet section « Tarifs & Réservation »